

Décision portant nomination de MM. Bernard DAVASSE, Xavier ARNAULD de SARTRE et Pascal TOZZI comme directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n° 5319 intitulée *UMR PASSAGES* et ajout de l'INEE comme institut secondaire de rattachement

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision 151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'UMR n°5319 intitulée *UMR PASSAGES* et nommant Mme Béatrice Collignon directrice de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du comité national ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Bernard DAVASSE, maître assistant des écoles d'architecture à l'ENSAP Bordeaux, M. Xavier ARNAULD de SARTRE, chargé de recherche au CNRS et M. Pascal TOZZI, maître de conférences à l'Université Bordeaux Montaigne sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} août 2016 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2 :

A compter de la date de signature de la décision, l'INEE est ajouté comme institut de rattachement secondaire de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 novembre 2016

Pour le président et par
délégation,
La directrice générale
déléguée à la science

Anne Peyroche



DEC162615 DR20

Décision portant nomination de Mme Delphine Debayle aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7275 intitulée IPMC

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la proposition de M.Pascal Barbry, directeur de l'Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire, validée au Comité Hygiène, Sécurité ~~et Conditions de Travail~~ de l'UMR 7275¹ en date du 10/11/2016

Considérant que Mme Delphine Debayle a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 19 mars 2013, 4 avril 2013, 7 mai 2013, 23 mai 2013 et 6 juin 2013.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Delphine Debayle, IR, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire, à compter du 01/12/2016

Mme Delphine Debayle, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Delphine Debayle, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette mission s'exercera conformément aux instructions des différents établissements signataires de cette décision et fera l'objet d'une lettre de mission établie par M.Pascal Barbry et explicitant les liens entre les assistants de prévention de la structure si plusieurs assistants sont nommés. Cette lettre de mission signée sera transmise aux établissements signataires (modèle joint en annexe).

Article 3 : Mme Delphine Debayle sera sous le lien fonctionnel des conseillers de prévention des différents établissements signataires de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

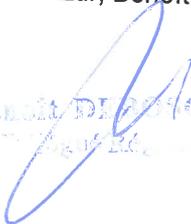


Fait à Valbonne le 21/11/2016

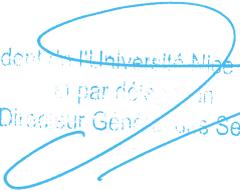
Le directeur de l'unité, Pascal Barbry


Pascal BARBRY
Directeur

Visa du délégué régional du CNRS Délégation Côte d'Azur, Benoît Debosque


Benoît DEBOSQUE
Délégué Régional

Visa du Président de l'Université de Nice Sophia-Antipolis, Frédérique Vidal


Pour le Président de l'Université Nice Sophia Antipolis
en par délégué
Le Directeur Général des Services

Christophe WANNER

Copie de cette décision est transmise par mail :

- Conseiller de prévention CNRS Délégation Côte d'Azur,
- Conseiller de Prévention de l'université de Nice Sophia-Antipolis